

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 147 (2002)
Heft: 8

Artikel: Oui, une pensée militaire suisse existe!
Autor: Pierre, Streit
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346268>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Oui, une pensée militaire suisse existe !

Selon une idée reçue mais bien répandue, la Suisse n'aurait pas de pensée militaire ou de « culture stratégique » propre¹. La lecture d'un article de Jean-Jacques Langendorf nous convainc du contraire². Le point de départ de sa contribution est la guerre telle qu'elle est pratiquée par les Suisses aux XV^e-XVI^e siècles, même si l'on en trouve déjà les germes dans les textes de César ou de Tacite³.

■ Cap Streit Pierre

Bien que les anciens Confédérés n'aient pas leurs propres théoriciens militaires, les plus cultivés d'entre eux – au service de la France dès Louis XI – s'inspirent des Anciens avec à leur tête Végèce, très lu au Moyen Âge⁴. Pour autant, même si le développement du système de milice s'apparente aux leçons de Végèce sur le recrutement des troupes, les succès défensifs et offensifs que remportent les Suisses aux XIV^e-XV^e siècles le doivent sûrement plus aux structures sociales telles qu'elles ont été étudiées par Walter Schaufelberger⁵.

Le service militaire étranger, dont l'essor date du Bas Moyen-Âge, joue un rôle important dans ce contexte, même s'il est décrié – par Végèce notamment – comme la cause

principale de la décadence de la puissance militaire suisse au XVIII^e siècle avec, comme aboutissement, la chute de l'Ancien Régime en 1798. Ses effets sont ambivalents et doivent être appréhendés en fonction des époques et de l'alternance entre périodes pacifiques et guerrières. Comme le reflètent les ordonnances et règlements militaires, les Suisses se mettent dès le XVII^e siècle à l'école de l'étranger, alors qu'il y a encore en Suisse, à cette époque, un milicien sur deux qui, lors de son incorporation, a déjà derrière lui plusieurs années de service étranger.

C'est bien au XVIII^e siècle, le « Siècle des Lumières », qu'il faut remonter pour voir paraître les ouvrages qui fondent une pensée militaire suisse. Les auteurs se recrutent essentiellement dans le corps des officiers « étrangers » qui, de retour en

Suisse, jouent parfois un rôle actif dans la milice de leur canton, au sein de la Société helvétique (dès 1760-1761), des sociétés militaires cantonales ou, dès 1781, de la Société militaire helvétique.

Alors qu'au XVIII^e siècle quatorze Etats européens ont signé des traités d'alliance ou des « capitulations » militaires avec les Suisses et leurs alliés, le royaume de France entretient à lui seul un tiers des quelque 75 000 hommes engagés dans les différents services étrangers vers le milieu du XVIII^e siècle. Les Suisses représentent encore 11 % de l'infanterie française à la veille de la Révolution⁶. Le service étranger contribue à franciser le « Corps helvétique » qui ne compte même pas 2 millions d'habitants en 1798.

Les auteurs s'exprimant en langue française sont donc les

¹ Dans le sens de « l'ensemble des pratiques traditionnelles et des habitudes de pensée qui, dans une société géographiquement définie, gouvernent l'organisation et l'emploi de la force militaire au service d'objectifs politiques ». Ce concept est apparu aux Etats-Unis à la fin des années 70.

² Jean-Jacques Langendorf, Article « Suisses (Théoriciens) », in Thierry de Montbrial et Jean Klein (sous la dir. de), Dictionnaire de stratégie. Paris, PUF, 2000, pp. 570-573.

³ César, Guerre des Gaules, I, 2 ; Tacite, Histoires, I, 68 (première grande bataille sur le Plateau suisse).

⁴ Philippe Richardot, « L'influence médiévale du De Re Militari de Végèce », in Bruno Colson et Hervé Coutau-Bégarie (sous la dir. de), Pensée stratégique et humanisme. De la tactique des Anciens à l'éthique de la stratégie. Paris, Economica, 2000, pp. 25-46.

⁵ Walter Schaufelberger, Der alte Schweizer und sein Krieg. Zurich, Europa, 1952, 264 p.

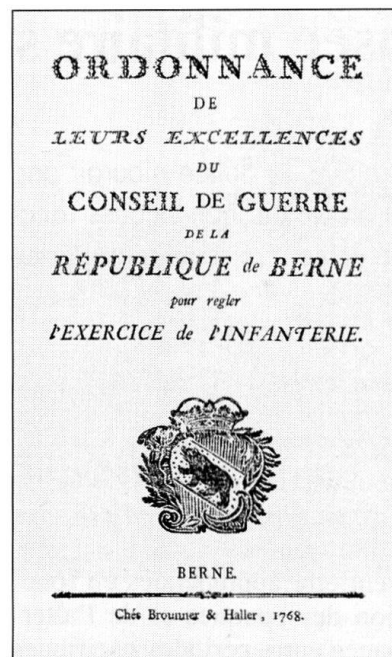
⁶ André Corvisier, « Une armée dans l'armée : les Suisses au service de France », in Cinq siècles de relations franco-suisses. Hommage à L.-E. Roulet. Neuchâtel, La Baconnière, 1984, pp. 87-98.

plus importants. C'est là un phénomène qu'il faut considérer aussi par rapport au rayonnement européen de la culture et de la langue françaises sous Louis XIV et Louis XV.

Les thèmes traités vont du droit des gens (Emmer de Vattel) à la tactique de l'infanterie (Gabriel Pictet), en pleine mutation avec le drill prussien, en passant par l'infanterie légère (Henry Bouquet) ou la cavalerie (Jean-Jacques de Beausobre, Charles-Emmanuel Warner). Des œuvres de plus large portée complètent ce tableau (Beat Fidel de Zurlauben, Noël-Antoine-Abraham Bonjour).

On ne peut dissocier l'existence d'une pensée militaire suisse complétée par les récits et mémoires des officiers «étrangers» des grands courants d'idée qui marquent, en Europe et en Suisse, le «Siècle des Lumières»: nouvelles conceptions de l'Etat et de la politique (Montesquieu, Rousseau), physiocratie, «helvétisme». La conception de la guerre elle-même n'est pas en reste (Folard, Guibert): l'Europe connaît une révolution des tactiques et techniques militaires, avec le passage de la pique, de la lame et de la hallebarde au mousquet, à la cavalerie légère, à l'artillerie de campagne et de siège ou aux fortifications «à la Vauban».

Cependant, entre formulation théorique et application prati-



que (dans l'instruction des milices), la pensée militaire suisse se heurte au blocage institutionnel qui caractérise la scène politique suisse au XVIII^e siècle et qui rend caduque toute tentative de réforme militaire. A l'exemple de Berne ou de Genève, les principaux Etats confédérés font imprimer dès le XVII^e siècle des règlements d'exercice sur le modèle français, hollandais ou prussien. Le *Kriegs-Exercitium der bernischen Land-Miliz* de 1759 s'inspire largement du règlement français de la même année. Ce sont bien le morcellement politique et les conflits d'intérêts cantonaux qui empêchent le développement d'une pensée militaire propre qu'appelle toutefois de ses vœux la Société militaire helvétique à la fin du siècle.

Sur le plan militaire, la Confédération n'est alors qu'une abstraction. Elle ne possède aucune armée fédérale, donc aucune école militaire susceptible de diffuser une pensée militaire.

La période napoléonienne est marquée par la personnalité d'un Jomini. Celle-ci éclipse d'autres auteurs qui, durant les guerres de l'Empire, servent dans un camp ou dans l'autre⁷. On peut penser ici au Bâlois Johannes Wieland qui a servi en Espagne dans les rangs français (1808-1809) et qui s'interroge sur la spécificité de l'armée de son pays.

Il faut attendre 1833 pour voir la fondation de ce qui est actuellement la Société suisse des officiers, avec une revue qui devient, en 1847, la *Schweizerische Militärzeitschrift* et une autre, en 1856, la *Revue militaire suisse*.

La première moitié du XIX^e siècle est marquée également par la création à Thoune, en 1819, d'une Ecole militaire fédérale. Plusieurs officiers de l'armée fédérale se distinguent alors par leurs écrits, à commencer par Guillaume-Henri Dufour, dont la pensée militaire est influencée autant par l'«ingénierie» d'Ancien Régime que par Jean-Jacques Rousseau⁸. Le «modèle défensif suisse», qui va de pair avec une réflexion sur la guerre en montagne et les fortifications, est remis en question par cer-

⁷ Voir Guy Dempsey, *Napoleon's Mercenaries: Foreign Units in the French Army Under the Consulate and Empire, 1799-1814*. Londres, Greenhill, 2002, 368 p.

⁸ Voir l'article de Daniel Reichel, «Dufour et l'art de la guerre», in Guillaume-Henri Dufour dans son temps 1787-1875. Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 1991, pp. 277-288.

tains auteurs et officiers non-conformistes, dans la seconde moitié du XIX^e siècle et à la veille de la Grande guerre (Christian-Emil Rothpletz, Fritz Gertsch). C'est pourtant ce modèle qui s'impose durant la Seconde Guerre mondiale au tra-

vers du Réduit national et qui se perpétue avec l'Armée 61 et dans une moindre mesure avec l'Armée 95.

A l'heure où l'armée suisse s'apprête à connaître – dans l'indifférence presque générale

– une nouvelle réforme, il n'est pas inutile de rappeler que la Suisse a une culture stratégique, avec des traits propres (guerre en montagne, fortifications, rôle de la frontière, importance du droit constitutionnel dans le règlement des conflits, rôle des autorités politiques). Cette culture s'est développée au travers du service militaire étranger et des expériences accumulées – au XVIII^e siècle notamment – dans quatorze Etats européens. De ce point de vue, il n'y a pas déclin du service militaire étranger; certains officiers, qui servent dans l'armée royale à la fin de l'Ancien Régime, font carrière dans les armées napoléoniennes et jouent un rôle important dans la formation, en Suisse, d'une armée fédérale dans la première moitié du XIX^e siècle.

C'est là une période cruciale qui voit les fondements de cette culture stratégique se mettre en place. Il est d'autant plus important de la considérer aujourd'hui que le Rapport sur la politique de sécurité 2000 (RAPOLSEC 2000) et le Plan directeur de l'Armée XXI marquent une rupture par rapport à ce passé, par exemple avec la notion d'«opérations en profondeur» ou la relativisation de la valeur dissuasive du terrain. Pourtant, est-ce là vraiment une rupture, alors qu'au XIX^e siècle déjà des auteurs comme Christian-Emil Rothpletz prônent une doctrine tournée vers l'anéantissement de l'ennemi par l'offensive ou s'y préparent, tels Dufour et son état-major, durant le conflit avec la Prusse de 1856-1857...

P. S.



Régiment suisse de Chandieu-Villars au service de France, Ordonnance de 1701. Mousquetaires, au fond des officiers supérieurs.